

**BULLETIN DE DEMANDE D'ARBITRAGE LUCYA by AXA ET LUCYA by AXA_1****Partie réservée à votre interlocuteur AXA**

Numéro de contrat :
Prénom :
Nom :
Code portefeuille : 0120931784 Code suivi commercial : 012093178400001

1. Vos informations**1^{er} adhérent-assuré**

☐ Mme ☐ M.
Prénom(s) :
Nom :
Nom de naissance
(si différent) :
Date de naissance :
Ville de naissance :
Département de naissance :
Pays de naissance :
E-mail :
Téléphone portable :

Adresse de la résidence principale :
Code postal : Ville :
Pays :

Vous souhaitez modifier la répartition de votre épargne.

Pour cet arbitrage, il n'y a pas de frais prélevés.

**2^e adhérent-assuré (uniquement
dans le cas d'une adhésion conjointe)**

☐ Mme ☐ M.
Prénom(s) :
Nom :
Nom de naissance
(si différent) :
Date de naissance :
Ville de naissance :
Département de naissance :
Pays de naissance :
E-mail :
Téléphone portable :

En cas d'arbitrage en sortie et en entrée sur des supports adossés à des ETF, en Gestion libre comme en Gestion déléguée, des frais sont prélevés à hauteur de 0,10 % max des montants désinvesti et investi. Aucun frais n'est appliqué en cas d'arbitrage portant sur un autre support.

En Gestion libre, le détail des supports ETF arbitrés en sortie et en entrée est identifié dans la colonne "Supports sélectionnés" des tableaux ci-dessous.

En Gestion déléguée, la part des supports ETF dans les orientations de gestion est indiquée dans le document intitulé « Liste des orientations de gestion référencées par l'assureur pour la Gestion déléguée » et détaillée dans le courrier récapitulatif de chaque opération d'investissement et désinvestissement sur la Gestion déléguée

2. Part du désinvestissement par type de gestion**Ventilation****1. Gestion libre**

Selon votre choix d'option, pour une gestion libre de votre part de désinvestissement, complétez les champs correspondants soit en montant, soit en pourcentage de l'épargne investie (ce qui précisera la « ventilation » que vous souhaitez).

Option 1 : Vous souhaitez désinvestir au prorata de l'épargne gérée sur chacun des supports d'investissement. € %

Option 2 : Vous souhaitez que le montant désinvesti, dans le cadre de la gestion libre, soit effectué selon la répartition suivante.

Auquel cas, le tableau ci-dessous est à compléter.

Code ISIN pour les supports en UC	Supports sélectionnés	Ventilation
<u> </u>		 € <u> </u> %
<u> </u>		 € <u> </u> %
<u> </u>		 € <u> </u> %
<u> </u>		 € <u> </u> %
<u> </u>		 € <u> </u> %
<u> </u>		 € <u> </u> %
<u> </u>		 € <u> </u> %
<u> </u>		 € <u> </u> %
<u> </u>		 € <u> </u> %
<u> </u>		 € <u> </u> %

En signant ce formulaire, vous attestez avoir pris connaissance que toute opération d'arbitrage en sortie du fonds Croissance vient diminuer la garantie à l'échéance et la provision de diversification, dans la même proportion que la diminution de la valeur de l'épargne constituée dans ce fonds.

La garantie en Capital s'applique uniquement à l'échéance.

En cas de désinvestissement sur le fonds Croissance, vous reconnaissez avoir été informé(e) qu'avant l'échéance de la garantie, les montants investis dans le fonds Croissance, donnant lieu à constitution d'une provision de diversification, sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant de l'évolution des marchés financiers. AXA ne s'engage que sur le nombre de parts de provision de diversification, mais pas sur leur valeur.

Si votre épargne était investie sur plusieurs supports, dont le fonds Croissance, et qu'elle devient, à la suite de votre demande, entièrement investie sur le fonds Croissance, la garantie Plancher facultative éventuellement souscrite sera automatiquement résiliée, les frais de la garantie ne pouvant plus être prélevés.

2. Gestion déléguée

..... € %

3. Part de l'investissement par type de gestion

Choix d'une Gestion libre

Ventilation du montant à réinvestir :

____ %

Si votre contrat est déjà investi en Gestion libre et que le montant à réinvestir par support n'est pas indiqué, le réinvestissement sera effectué au prorata de l'épargne gérée sur chacun des supports d'investissement.

Si vous souhaitez que le montant réinvesti dans le cadre de la Gestion libre soit effectué selon une autre répartition, le tableau ci-dessous est à compléter :

Code ISIN pour les supports en UC	Supports sélectionnés	Ventilation
_____	_____	____ %
_____	_____	____ %
_____	_____	____ %
_____	_____	____ %
_____	_____	____ %
_____	_____	____ %
_____	_____	____ %
_____	_____	____ %
_____	_____	____ %
_____	_____	____ %
_____	_____	____ %
Total		100 %

À l'échéance de la garantie du fonds Croissance, vous pouvez opter pour :

- le versement des sommes sous forme de capital ;
- l'arbitrage de la valeur de rachat acquise sur le fonds Croissance vers un/d'autre(s) support(s) d'investissement.

À défaut, le montant de l'épargne sera arbitré sans frais vers un support d'investissement répondant aux conditions définies à l'article A. 134-6 du Code des assurances.

3 mois avant l'échéance de la garantie, un courrier vous sera envoyé vous invitant à effectuer votre choix. Dans ce courrier nous pourrions également vous proposer d'autres options d'investissement.

Vous pouvez toutefois demander dès aujourd'hui la prorogation de l'échéance de la garantie du fonds :

- ☐ **En cochant cette case, vous demandez expressément dès aujourd'hui la prorogation de l'échéance initiale de la garantie du fonds Croissance (10 ans) pour une durée de 5 ans renouvelable, aux mêmes conditions que la garantie initiale (100 % des sommes versées nettes de frais sur versement).**

Ce choix de prorogation de l'échéance concerne la totalité de l'épargne investie sur le fonds Croissance, quelle que soit la date de vos versements (sauf renonciation ultérieure à la prorogation).

Vous pouvez changer d'avis à tout moment. Nous pouvons également refuser la prorogation à tout moment.

3 mois avant l'échéance, vous recevrez un courrier de notre part, vous rappelant votre choix de prorogation de l'échéance, ainsi que la possibilité d'y renoncer et d'exprimer un nouveau choix.

Si vous ne cochez pas cette case, c'est le dernier choix précédemment exprimé qui continue de s'appliquer.

Conformément à la Proposition d'assurance [1/2] valant Note d'information, les sommes arbitrées sur le fonds Croissance sont garanties à 100 % nettes des frais sur arbitrages à l'échéance uniquement (10 ans). Tout rachat ou désinvestissement sur le fonds Croissance vient diminuer la garantie à l'échéance et la provision de diversification, dans la même proportion que la diminution de la valeur de l'épargne constituée dans ce fonds.

Choix d'une Gestion déléguée

Ventilation du montant à réinvestir :

____ %

Si ce type de gestion est choisi pour la 1^{re} fois, vous devez impérativement choisir une Société de gestion/Conseiller en investissement financier et une orientation de gestion ci-après.

En signant ce formulaire, vous déclarez avoir pris connaissance du chapitre 2 « Les types de gestion » de la Notice en cas d'arbitrage sur LUCYA by AXA, de l'avenant à la Notice en cas d'arbitrage sur LUCYA by AXA_1, prévoyant la possibilité d'opter pour la Gestion déléguée, et en approuve tous les termes sans exception, ni réserve. Vous ne pouvez choisir qu'une seule orientation de gestion.

- ☐ En cochant cette case, vous optez pour la Gestion déléguée. Vous déterminez, avec l'assistance et les recommandations de votre Conseiller, conformément à vos besoins, vos exigences, votre horizon de placement et votre profil d'épargnant(e) :

- l'orientation de gestion ;
- la Société de gestion/Conseiller en investissement financier délivrant le conseil en investissement.

Les frais de gestion supplémentaires convenus de l'orientation de Gestion déléguée choisie sont de 0.25 %/an.

Vous donnez mandat à l'assureur, qui l'accepte, conformément aux dispositions du Code des assurances, notamment les articles L132-27-3 et L132-27-4 et suivants, d'effectuer en votre nom et pour votre compte tout investissement à la suite de versements, ou toute modification de la répartition de l'épargne, entre les supports d'investissement figurant dans la Liste des supports en vigueur et gérés sous mandat et dans le cadre de l'orientation de gestion que vous avez choisie. L'assureur se réserve la possibilité d'appliquer ou non les recommandations de la société de gestion/conseiller en investissement financier. Les profils d'allocations « Selection Live 2 », « Selection Live 5 » et « Selection Live 8 » répondent aux qualifications énoncées à l'article A132-5-4 du Code des assurances.

3. Part de l'investissement par type de gestion (suite)

		Profil d'allocation		
		Selection Live 2	Selection Live 5	Selection Live 8
Classés d'actifs	Action ⁽⁸⁾	[10 % à 35 %]	[32,5 % à 65 %]	[63 % à 70 %]
	Obligations ⁽⁹⁾	[15 % à 90 %]	[0 % à 62,5 %]	[0 % à 27 %]
	Mixtes ⁽¹⁰⁾	[0 % à 10 %]	[0 % à 15 %]	[0 % à 10 %]
	Capital investissement ⁽¹¹⁾	0 %	[0 % à 10 %]	[0 % à 15 %]
	Autres ⁽¹²⁾	[0 % à 60 %]	[0 % à 40 %]	[0 % à 30 %]
	Dont Monétaire ⁽¹³⁾	[0 % à 60 %]	[0 % à 40 %]	[0 % à 30 %]
	Dont Immobilier ⁽¹⁴⁾	0 %	[0 % à 10 %]	[0 % à 15 %]
	Dont Spéculatif ⁽¹⁵⁾	[0 % à 60 %]	[0 % à 40 %]	[0 % à 30 %]
Caractéristiques	% minimum d'actifs à faible risques ⁽¹⁶⁾	≥ 50 %	≥ 30 %	≥ 20 %
	% minimum d'OPC ⁽¹⁷⁾ investis en actifs non cotés et/ou éligibles au PEA PME-ETI ⁽¹⁸⁾ et/ou de titres de sociétés de capital-risque ⁽¹⁹⁾ par versement	0 %	4 %	8 %
	Horizon de placement	3 ans	4 ans	5 ans
	Niveau de risque (SRI) ⁽²⁰⁾	3	4	4

Choix de l'orientation de gestion et de la Société de gestion/Conseiller en investissement financier :

Sur les recommandations de votre Conseiller, et selon vos besoins, vos exigences, votre horizon de placement et votre profil d'épargnant(e), vous choisissez l'orientation de gestion et la Société de gestion/Conseiller en investissement financier, parmi celles énumérées dans le document en vigueur intitulé « Liste des orientations de gestion référencées par l'assureur pour la Gestion déléguée ».

Choix de la société de Gestion / Conseiller en investissement	Choix de l'orientation de Gestion
Lucya	☐ Profil Modéré ☐ Profil Équilibre ☐ Profil Dynamique
BNP Paribas Asset Management	☐ Selection LIVE 2 ☐ Selection LIVE 5 ☐ Selection LIVE 8

Tout changement dans l'orientation et/ou la Société de gestion/Conseiller en investissement devra faire l'objet d'une instruction écrite et immédiate adressée à l'assureur.

L'investissement (versement ou arbitrage en entrée) et le désinvestissement (arbitrage en sortie ou rachat) sur des supports adossés à des ETF (Exchange Traded Funds) font l'objet de frais à l'entrée et à la sortie de 0,10 % du montant investi et désinvesti.

La part des supports ETF dans les orientations de gestion est indiquée dans le document intitulé « Liste des orientations de gestion référencées par l'assureur pour la Gestion déléguée ». Cette part, qui est susceptible d'évoluer, est détaillée dans le courrier récapitulatif de chaque opération d'investissement et désinvestissement sur la Gestion déléguée.

4. Observations

(8) Catégorie composée d'OPC dont l'actif est essentiellement investi en actions et titres assimilés (par ex : bons de souscription d'actions (BSA), certificats d'investissement, etc.).

(9) Catégorie composée d'OPC dont l'actif est essentiellement investi en titres de créance (par ex : obligations, titres de créance négociables, etc.).

(10) Catégorie composée d'OPC dont l'actif est essentiellement investi tant en actions qu'en obligations, sans privilégier durablement l'un ou l'autre des instruments.

(11) Catégorie composée d'OPC dont l'actif est essentiellement investi en titres de capital ou donnant accès au capital émis par des sociétés non cotées en bourse (par ex : fonds communs de placement à risques - FCPR, sociétés de capital-risque - SCR, etc.).

(12) Catégorie composée de l'ensemble des OPC n'intégrant pas l'une des catégories précitées.

(13) Catégorie composée d'OPC dont l'actif est essentiellement investi en instruments du marché monétaire et titres assimilés (par ex : certificats de dépôt, bons du Trésor, etc.).

(14) Catégorie composée d'OPC dont l'actif est essentiellement investi en biens, droits réels et titres immobiliers et titres assimilés (par ex ; parts de sociétés civiles immobilières (SCI), titres de sociétés à prépondérance immobilière (SPI), etc.)

(15) Catégorie composée d'OPC qui ont pour objectif de générer un rendement positif quel que soit le contexte de marché, en mettant en œuvre des stratégies d'investissement relativement libres de contraintes. Cela signifie que le gestionnaire dispose d'une grande liberté pour choisir les actifs qu'il utilise. Cette catégorie inclut notamment les OPCVM de performance absolue, qui adaptent leur gestion en permanence pour atteindre leur objectif de rendement positif.

(16) Les supports à faible risque sont définis règlementairement comme des supports en unité de compte dont l'indicateur synthétique de risque (SRI) est inférieur ou égal à 2 (sur une échelle de 1 à 7, le niveau 7 représentant les supports les plus risqués).

(17) Organisme de Placement Collectif.

(18) Il s'agit de supports en unités compte constitués d'OPC principalement investis, directement ou indirectement, en actifs non cotés, tels que des supports de capital investissement (type FCPR - Fonds communs de placement à risques) et/ou en certains titres éligibles au PEA/PME-ETI.

(19) Il s'agit de supports en unités compte constitués de titres de sociétés commerciales françaises gérées par une société de gestion de portefeuille et autorisées à utiliser la dénomination de « sociétés de capital-risque ».

(20) Le niveau de risque correspond à l'indicateur de risque figurant dans le Document d'informations spécifiques de chaque profil d'allocation, en date du présent document. En raison de la variation de l'exposition des profils aux différentes catégories de supports, et de la volatilité de chacun des supports sous-jacents, l'assureur ne s'engage pas sur la valeur du niveau de risque, qui pourrait évoluer dans le temps.

5. Déclarations

Vous déclarez être pleinement informé(e) qu'AXA, en notre qualité d'organisme financier, sommes soumis aux obligations légales issues principalement du Code monétaire et financier en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (articles L. 561-1 et suivants du Code monétaire et financier) et que pour répondre à nos obligations légales, nous mettons en œuvre un traitement de surveillance ayant pour finalité la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et l'application des sanctions financières.

Vous certifiez sur l'honneur que les informations figurant dans cette Demande d'arbitrage sont sincères, véritables et conformes à la réalité et que les sommes qui ont été ou seront versées par vos soins au titre de ce contrat ne proviennent pas d'une fraude fiscale ou de toute autre infraction passible d'une peine privative de liberté supérieure à 1 an et ne participent pas au financement du terrorisme.

Vous reconnaissez avoir reçu et pris connaissance, pour chacun des supports choisis dans le cadre de la Gestion libre pour l'intégralité des supports proposés dans la Liste des supports en vigueur mentionnée ci-dessous : du/des Document(s) d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI), Document(s) d'Informations Clés (DIC), Prospectus ou de la/des Fiches présentant les caractéristiques principales du support. Ces documents sont par ailleurs disponibles sur le site Internet axathema.fr.

Vous reconnaissez avoir reçu, à la suite du choix d'une option de Gestion déléguée, les caractéristiques principales de l'intégralité des supports proposés dans la Liste des supports en vigueur.

Uniquement en cas de choix d'une Gestion déléguée, il est indispensable de compléter la référence qui suit, avec les chiffres du jour (JJ), du mois (MM) puis de l'année (AAAA) correspondants à la date indiquée en page 1 de la Liste des supports en vigueur, qui vous a été transmise.

(réf. **9 8 1 0 4 4 0 2 0 6 2 0 2 6**).

Dans le cas où vous avez choisi un support en unités de compte pour lequel les dispositions spécifiques liées à l'investissement ont été détaillées dans un Avenant à la Note d'information : vous reconnaissez, par cette Demande d'arbitrage, avoir préalablement reçu un exemplaire de l'Avenant en question, en avoir pris connaissance et l'accepter totalement. Vous prenez, notamment, acte que cet investissement doit respecter les conditions indiquées dans ledit Avenant. La signature de cette Demande d'arbitrage en vaut récépissé et acceptation.

Vous reconnaissez avoir été informé(e) du fait que l'investissement sur des supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital. Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis par l'assureur, qui ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Avant l'échéance de la garantie, les montants investis dans le fonds Croissance donnant lieu à constitution d'une provision de diversification sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant de l'évolution des marchés financiers. AXA ne s'engage que sur le nombre de parts de provision de diversification, mais pas sur leur valeur.

6. Date et signature(s)

Fait à _____, le _____

Il est important de renseigner cette date.

Signature du 1^{er} Adhérent
précédée de la mention « Lu et approuvé »

Signature du 2^e Adhérent (le cas échéant)
précédée de la mention « Lu et approuvé »

**BULLETIN DE DEMANDE D'ARBITRAGE LUCYA by AXA ET LUCYA by AXA_1****Partie réservée à votre interlocuteur AXA**

Numéro de contrat :
Prénom :
Nom :
Code portefeuille : 0120931784 Code suivi commercial : 01209317840001

1. Vos informations**1^{er} adhérent-assuré**

☐ Mme ☐ M.
Prénom(s) :
Nom :
Nom de naissance
(si différent) :
Date de naissance :
Ville de naissance :
Département de naissance :
Pays de naissance :
E-mail :
Téléphone portable :

Adresse de la résidence principale :
Code postal : Ville :
Pays :

Vous souhaitez modifier la répartition de votre épargne.

Pour cet arbitrage, il n'y a pas de frais prélevés.

2^e adhérent-assuré (uniquement dans le cas d'une adhésion conjointe)

☐ Mme ☐ M.
Prénom(s) :
Nom :
Nom de naissance
(si différent) :
Date de naissance :
Ville de naissance :
Département de naissance :
Pays de naissance :
E-mail :
Téléphone portable :

En cas d'arbitrage en sortie et en entrée sur des supports adossés à des ETF, en Gestion libre comme en Gestion déléguée, des frais sont prélevés à hauteur de 0,10 % max des montants désinvesti et investi. Aucun frais n'est appliqué en cas d'arbitrage portant sur un autre support.

En Gestion libre, le détail des supports ETF arbitrés en sortie et en entrée est identifié dans la colonne "Supports sélectionnés" des tableaux ci-dessous.

En Gestion déléguée, la part des supports ETF dans les orientations de gestion est indiquée dans le document intitulé « Liste des orientations de gestion référencées par l'assureur pour la Gestion déléguée » et détaillée dans le courrier récapitulatif de chaque opération d'investissement et désinvestissement sur la Gestion déléguée

2. Part du désinvestissement par type de gestion**Ventilation****1. Gestion libre**

Selon votre choix d'option, pour une gestion libre de votre part de désinvestissement, complétez les champs correspondants soit en montant, soit en pourcentage de l'épargne investie (ce qui précisera la « ventilation » que vous souhaitez).

Option 1 : Vous souhaitez désinvestir au prorata de l'épargne gérée sur chacun des supports d'investissement. € %

Option 2 : Vous souhaitez que le montant désinvesti, dans le cadre de la gestion libre, soit effectué selon la répartition suivante.

Auquel cas, le tableau ci-dessous est à compléter.

Code ISIN pour les supports en UC	Supports sélectionnés	Ventilation
.....		 € %
.....		 € %
.....		 € %
.....		 € %
.....		 € %
.....		 € %
.....		 € %
.....		 € %
.....		 € %
.....		 € %

En signant ce formulaire, vous attestez avoir pris connaissance que toute opération d'arbitrage en sortie du fonds Croissance vient diminuer la garantie à l'échéance et la provision de diversification, dans la même proportion que la diminution de la valeur de l'épargne constituée dans ce fonds.

La garantie en Capital s'applique uniquement à l'échéance.

En cas de désinvestissement sur le fonds Croissance, vous reconnaissez avoir été informé(e) qu'avant l'échéance de la garantie, les montants investis dans le fonds Croissance, donnant lieu à constitution d'une provision de diversification, sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant de l'évolution des marchés financiers. AXA ne s'engage que sur le nombre de parts de provision de diversification, mais pas sur leur valeur.

Si votre épargne était investie sur plusieurs supports, dont le fonds Croissance, et qu'elle devient, à la suite de votre demande, entièrement investie sur le fonds Croissance, la garantie Plancher facultative éventuellement souscrite sera automatiquement résiliée, les frais de la garantie ne pouvant plus être prélevés.

2. Gestion déléguée

..... € %

3. Part de l'investissement par type de gestion

Choix d'une Gestion libre

Ventilation du montant à réinvestir :

____ %

Si votre contrat est déjà investi en Gestion libre et que le montant à réinvestir par support n'est pas indiqué, le réinvestissement sera effectué au prorata de l'épargne gérée sur chacun des supports d'investissement.

Si vous souhaitez que le montant réinvesti dans le cadre de la Gestion libre soit effectué selon une autre répartition, le tableau ci-dessous est à compléter :

Code ISIN pour les supports en UC	Supports sélectionnés	Ventilation
_____	_____	____ %
_____	_____	____ %
_____	_____	____ %
_____	_____	____ %
_____	_____	____ %
_____	_____	____ %
_____	_____	____ %
_____	_____	____ %
_____	_____	____ %
_____	_____	____ %
_____	_____	____ %
Total		100 %

À l'échéance de la garantie du fonds Croissance, vous pouvez opter pour :

- le versement des sommes sous forme de capital ;
- l'arbitrage de la valeur de rachat acquise sur le fonds Croissance vers un/d'autre(s) support(s) d'investissement.

À défaut, le montant de l'épargne sera arbitré sans frais vers un support d'investissement répondant aux conditions définies à l'article A. 134-6 du Code des assurances.

3 mois avant l'échéance de la garantie, un courrier vous sera envoyé vous invitant à effectuer votre choix. Dans ce courrier nous pourrions également vous proposer d'autres options d'investissement.

Vous pouvez toutefois demander dès aujourd'hui la prorogation de l'échéance de la garantie du fonds :

- ☐ **En cochant cette case, vous demandez expressément dès aujourd'hui la prorogation de l'échéance initiale de la garantie du fonds Croissance (10 ans) pour une durée de 5 ans renouvelable, aux mêmes conditions que la garantie initiale (100 % des sommes versées nettes de frais sur versement).**

Ce choix de prorogation de l'échéance concerne la totalité de l'épargne investie sur le fonds Croissance, quelle que soit la date de vos versements (sauf renonciation ultérieure à la prorogation).

Vous pouvez changer d'avis à tout moment. Nous pouvons également refuser la prorogation à tout moment.

3 mois avant l'échéance, vous recevrez un courrier de notre part, vous rappelant votre choix de prorogation de l'échéance, ainsi que la possibilité d'y renoncer et d'exprimer un nouveau choix.

Si vous ne cochez pas cette case, c'est le dernier choix précédemment exprimé qui continue de s'appliquer.

Conformément à la Proposition d'assurance [1/2] valant Note d'information, les sommes arbitrées sur le fonds Croissance sont garanties à 100 % nettes des frais sur arbitrages à l'échéance uniquement (10 ans). Tout rachat ou désinvestissement sur le fonds Croissance vient diminuer la garantie à l'échéance et la provision de diversification, dans la même proportion que la diminution de la valeur de l'épargne constituée dans ce fonds.

Choix d'une Gestion déléguée

Ventilation du montant à réinvestir :

____ %

Si ce type de gestion est choisi pour la 1^{re} fois, vous devez impérativement choisir une Société de gestion/Conseiller en investissement financier et une orientation de gestion ci-après.

En signant ce formulaire, vous déclarez avoir pris connaissance du chapitre 2 « Les types de gestion » de la Notice en cas d'arbitrage sur LUCYA by AXA, de l'avenant à la Notice en cas d'arbitrage sur LUCYA by AXA_1, prévoyant la possibilité d'opter pour la Gestion déléguée, et en approuve tous les termes sans exception, ni réserve. Vous ne pouvez choisir qu'une seule orientation de gestion.

- ☐ En cochant cette case, vous optez pour la Gestion déléguée. Vous déterminez, avec l'assistance et les recommandations de votre Conseiller, conformément à vos besoins, vos exigences, votre horizon de placement et votre profil d'épargnant(e) :

- l'orientation de gestion ;
- la Société de gestion/Conseiller en investissement financier délivrant le conseil en investissement.

Les frais de gestion supplémentaires convenus de l'orientation de Gestion déléguée choisie sont de 0.25 %/an.

Vous donnez mandat à l'assureur, qui l'accepte, conformément aux dispositions du Code des assurances, notamment les articles L132-27-3 et L132-27-4 et suivants, d'effectuer en votre nom et pour votre compte tout investissement à la suite de versements, ou toute modification de la répartition de l'épargne, entre les supports d'investissement figurant dans la Liste des supports en vigueur et gérés sous mandat et dans le cadre de l'orientation de gestion que vous avez choisie. L'assureur se réserve la possibilité d'appliquer ou non les recommandations de la société de gestion/conseiller en investissement financier. Les profils d'allocations « Selection Live 2 », « Selection Live 5 » et « Selection Live 8 » répondent aux qualifications énoncées à l'article A132-5-4 du Code des assurances.

3. Part de l'investissement par type de gestion (suite)

		Profil d'allocation		
		Selection Live 2	Selection Live 5	Selection Live 8
Classe d'actifs	Action ⁽⁸⁾	[10 % à 35 %]	[32,5 % à 65 %]	[63 % à 70 %]
	Obligations ⁽⁹⁾	[15 % à 90 %]	[0 % à 62,5 %]	[0 % à 27 %]
	Mixtes ⁽¹⁰⁾	[0 % à 10 %]	[0 % à 15 %]	[0 % à 10 %]
	Capital investissement ⁽¹¹⁾	0 %	[0 % à 10 %]	[0 % à 15 %]
	Autres ⁽¹²⁾	[0 % à 60 %]	[0 % à 40 %]	[0 % à 30 %]
	Dont Monétaire ⁽¹³⁾	[0 % à 60 %]	[0 % à 40 %]	[0 % à 30 %]
	Dont Immobilier ⁽¹⁴⁾	0 %	[0 % à 10 %]	[0 % à 15 %]
	Dont Spéculatif ⁽¹⁵⁾	[0 % à 60 %]	[0 % à 40 %]	[0 % à 30 %]
Caractéristiques	% minimum d'actifs à faible risques ⁽¹⁶⁾	≥ 50 %	≥ 30 %	≥ 20 %
	% minimum d'OPC ⁽¹⁷⁾ investis en actifs non cotés et/ou éligibles au PEA PME-ETI ⁽¹⁸⁾ et/ou de titres de sociétés de capital-risque ⁽¹⁹⁾ par versement	0 %	4 %	8 %
	Horizon de placement	3 ans	4 ans	5 ans
	Niveau de risque (SRI) ⁽²⁰⁾	3	4	4

Choix de l'orientation de gestion et de la Société de gestion/Conseiller en investissement financier :

Sur les recommandations de votre Conseiller, et selon vos besoins, vos exigences, votre horizon de placement et votre profil d'épargnant(e), vous choisissez l'orientation de gestion et la Société de gestion/Conseiller en investissement financier, parmi celles énumérées dans le document en vigueur intitulé « Liste des orientations de gestion référencées par l'assureur pour la Gestion déléguée ».

Choix de la société de Gestion / Conseiller en investissement	Choix de l'orientation de Gestion
Lucya BNP Paribas Asset Management	☐ Profil Modéré ☐ Profil Équilibre ☐ Profil Dynamique
	☐ Selection LIVE 2 ☐ Selection LIVE 5 ☐ Selection LIVE 8

Tout changement dans l'orientation et/ou la Société de gestion/Conseiller en investissement devra faire l'objet d'une instruction écrite et immédiate adressée à l'assureur.

L'investissement (versement ou arbitrage en entrée) et le désinvestissement (arbitrage en sortie ou rachat) sur des supports adossés à des ETF (Exchange Traded Funds) font l'objet de frais à l'entrée et à la sortie de 0,10 % du montant investi et désinvesti.

La part des supports ETF dans les orientations de gestion est indiquée dans le document intitulé « Liste des orientations de gestion référencées par l'assureur pour la Gestion déléguée ». Cette part, qui est susceptible d'évoluer, est détaillée dans le courrier récapitulatif de chaque opération d'investissement et désinvestissement sur la Gestion déléguée.

4. Observations

(8) Catégorie composée d'OPC dont l'actif est essentiellement investi en actions et titres assimilés (par ex ; bons de souscription d'actions (BSA), certificats d'investissement, etc.).

(9) Catégorie composée d'OPC dont l'actif est essentiellement investi en titres de créance (par ex ; obligations, titres de créance négociables, etc.).

(10) Catégorie composée d'OPC dont l'actif est essentiellement investi tant en actions qu'en obligations, sans privilégier durablement l'un ou l'autre des instruments.

(11) Catégorie composée d'OPC dont l'actif est essentiellement investi en titres de capital ou donnant accès au capital émis par des sociétés non cotées en bourse (par ex ; fonds communs de placement à risques - FCPR, sociétés de capital-risque - SCR, etc.).

(12) Catégorie composée de l'ensemble des OPC n'intégrant pas l'une des catégories précitées.

(13) Catégorie composée d'OPC dont l'actif est essentiellement investi en instruments du marché monétaire et titres assimilés (par ex ; certificats de dépôt, bons du Trésor, etc.).

(14) Catégorie composée d'OPC dont l'actif est essentiellement investi en biens, droits réels et titres immobiliers et titres assimilés (par ex ; parts de sociétés civiles immobilières (SCI), titres de sociétés à prépondérance immobilière (SPI), etc.).

(15) Catégorie composée d'OPC qui ont pour objectif de générer un rendement positif quel que soit le contexte de marché, en mettant en œuvre des stratégies d'investissement relativement libres de contraintes. Cela signifie que le gestionnaire dispose d'une grande liberté pour choisir les actifs qu'il utilise. Cette catégorie inclut notamment les OPCVM de performance absolue, qui adaptent leur gestion en permanence pour atteindre leur objectif de rendement positif.

(16) Les supports à faible risque sont définis règlementairement comme des supports en unité de compte dont l'indicateur synthétique de risque (SRI) est inférieur ou égal à 2 (sur une échelle de 1 à 7, le niveau 7 représentant les supports les plus risqués).

(17) Organisme de Placement Collectif.

(18) Il s'agit de supports en unités compte constitués d'OPC principalement investis, directement ou indirectement, en actifs non cotés, tels que des supports de capital investissement (type FCPR - Fonds communs de placement à risques) et/ou en certains titres éligibles au PEA/PME-ETI.

(19) Il s'agit de supports en unités compte constitués de titres de sociétés commerciales françaises gérées par une société de gestion de portefeuille et autorisées à utiliser la dénomination de « sociétés de capital-risque ».

(20) Le niveau de risque correspond à l'indicateur de risque figurant dans le Document d'informations spécifiques de chaque profil d'allocation, en date du présent document. En raison de la variation de l'exposition des profils aux différentes catégories de supports, et de la volatilité de chacun des supports sous-jacents, l'assureur ne s'engage pas sur la valeur du niveau de risque, qui pourrait évoluer dans le temps.

5. Déclarations

Vous déclarez être pleinement informé(e) qu'AXA, en notre qualité d'organisme financier, sommes soumis aux obligations légales issues principalement du Code monétaire et financier en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (articles L. 561-1 et suivants du Code monétaire et financier) et que pour répondre à nos obligations légales, nous mettons en œuvre un traitement de surveillance ayant pour finalité la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et l'application des sanctions financières.

Vous certifiez sur l'honneur que les informations figurant dans cette Demande d'arbitrage sont sincères, véritables et conformes à la réalité et que les sommes qui ont été ou seront versées par vos soins au titre de ce contrat ne proviennent pas d'une fraude fiscale ou de toute autre infraction passible d'une peine privative de liberté supérieure à 1 an et ne participent pas au financement du terrorisme.

Vous reconnaissez avoir reçu et pris connaissance, pour chacun des supports choisis dans le cadre de la Gestion libre pour l'intégralité des supports proposés dans la Liste des supports en vigueur mentionnée ci-dessous : du/des Document(s) d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI), Document(s) d'Informations Clés (DIC), Prospectus ou de la/des Fiches présentant les caractéristiques principales du support. Ces documents sont par ailleurs disponibles sur le site Internet axathema.fr.

Vous reconnaissez avoir reçu, à la suite du choix d'une option de Gestion déléguée, les caractéristiques principales de l'intégralité des supports proposés dans la Liste des supports en vigueur.

Uniquement en cas de choix d'une Gestion déléguée, il est indispensable de compléter la référence qui suit, avec les chiffres du jour (JJ), du mois (MM) puis de l'année (AAAA) correspondants à la date indiquée en page 1 de la Liste des supports en vigueur, qui vous a été transmise.

(réf. 98104402062026).

Dans le cas où vous avez choisi un support en unités de compte pour lequel les dispositions spécifiques liées à l'investissement ont été détaillées dans un Avenant à la Note d'information : vous reconnaissez, par cette Demande d'arbitrage, avoir préalablement reçu un exemplaire de l'Avenant en question, en avoir pris connaissance et l'accepter totalement. Vous prenez, notamment, acte que cet investissement doit respecter les conditions indiquées dans ledit Avenant. La signature de cette Demande d'arbitrage en vaut récépissé et acceptation.

Vous reconnaissez avoir été informé(e) du fait que l'investissement sur des supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital. Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis par l'assureur, qui ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Avant l'échéance de la garantie, les montants investis dans le fonds Croissance donnant lieu à constitution d'une provision de diversification sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant de l'évolution des marchés financiers. AXA ne s'engage que sur le nombre de parts de provision de diversification, mais pas sur leur valeur.

6. Date et signature(s)

Fait à _____, le _____

Il est important de renseigner cette date.

Signature du 1^{er} Adhérent
précédée de la mention « Lu et approuvé »

Signature du 2^e Adhérent (le cas échéant)
précédée de la mention « Lu et approuvé »